

L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES AU TRAVAIL

RÉSULTAT 2025

1

ÉCART DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Il s'agit de la moyenne des rémunérations des femmes et des hommes selon 4 tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles. La répartition des effectifs entre les différentes catégories ne permet pas de valider le calcul de cet indicateur selon les règles fixées par l'index.

NOTE OBTENUE :
NC/40

2

ÉCART DU TAUX D'AUGMENTATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Il s'agit du pourcentage des salariés qui ont été augmentés parmi les hommes et les femmes par catégories socio-professionnelles.

NOTE OBTENUE :
35/35

3

AUGMENTATION SUITE À UN RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Il s'agit du pourcentage de salariés qui, après leur retour de congé maternité, ont été augmentés. L'absence de retours de congé de maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence ne permet pas de calculer cet indicateur.

NOTE OBTENUE :
NC/15

4

NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PAR LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATION

Cet indicateur permet d'identifier la parité entre les 10 plus hautes rémunérations.

NOTE OBTENUE :
0/10

Le nombre de points maximum pouvant être obtenus selon les indicateurs calculables étant inférieur à 75 points, l'index est considéré comme non calculable pour l'année 2025